



# Guerre commerciale autour du « plasma de Quinton » !

## Avertissement

Ce texte rédigé il y a quelques mois nécessiterait de prolonger l'enquête pour lever certaines énigmes. Je n'en n'ai pas le temps. J'ai donc résolu de le livrer tel quel afin que chacun puisse en confronter le contenu avec ce que Michel Dogna raconte dans son journal n° 103. En effet, il s'inquiète de la concurrence étant le diffuseur en France, à travers *Source Claire*, une société tenue par sa fille, d'un produit censé être original (ce qui n'est pas le cas car la marque a changé de mains) mais qui est vendu beaucoup plus cher. La fille a argué du prix du transport entre l'Espagne et la France. A présent, le père invoque le coût de la fabrication du fait des investissements consentis par l'usine espagnole de conditionnement.

Mais aux dernières nouvelles, c'est une compagnie malouine qui effectue le pompage et le filtrage en fournissant le même produit aux divers firmes y compris l'usine espagnole titulaire par rachat de la marque tandis que les autres doivent se contenter d'une mention de la « méthode Quinton ».

A cette thèse, confirmée de toutes parts notamment par la Biocoop, Dogna prétends maintenant que la firme espagnole dispose d'un moyen de pompage indépendant et (nouveau) dans un vortex du Golfe de Gascogne et non plus au large de la Bretagne. Aussi par la présente je le mets en demeure de prouver ce qu'il avance.

Enfin l'on va voir que l'histoire du Quinton n'est pas simple !

## Canada contre Espagne

Le point de départ de mon enquête est un document diffusé par *Quinton America* (promoteur de la marque *Biocean*) visant à convaincre la clientèle européenne (France et Belgique en particulier) que le plasma marin fourni par *Quinton International*, continuateur direct du fonds de commerce de la famille Quinton serait pollué.

Dans un premier temps, j'ai bien failli me laisser prendre à ce qui s'avère être un véritable *bidonnage* de la part de *Biocéan*. Mais ayant requis un éclairage de la part de *Quinton Espagne*, je n'ai jamais reçu la moindre réponse de ce côté.

## Un produit apparemment « problématique »

Je suis tombé par hasard sur un texte de Michel et Denise Piers Importateurs France du *Quinton America* et des crèmes *Ocean Marine* qui semblait donner des précisions intéressantes sur l'histoire du plasma de Quinton. Mais il m'est apparu très rapidement que ce document très mal ficelé et répétitif, bien loin de clarifier la

situation respective des divers producteurs et marchands de plasma marin a laissé bien des questions dans l'ombre.

De toutes évidence, une méchante guerre commerciale oppose les principaux diffuseurs étant précisé que les pompages sont réalisés par une seule société, la société *Odemer* selon divers taux de microfiltration.

### Le problème de la dilution (version isotonique)

Ce qui pose problème, c'est le traitement du matériau de départ, notamment lorsqu'il est dilué pour constituer une solution *isotonique*. Pose également problème le recours à des procédés de purification additionnels et postérieurs à l'étape de microfiltration. Et l'on va voir que la question est loin d'être simple.

L'essentiel de mon propos est basé sur la source indiquée ci-dessus et je lorsque je ferai appel à une information autre (et éventuellement divergente), j'en indiquerai la provenance. La source en question a au moins l'avantage de fournir une histoire du plasma de Quinton du point de vue juridique et commercial.

### Une nécessaire clarification

Il s'agit donc, dans un premier temps de réécrire l'histoire existante et de clarifier les problèmes qui se posent lorsqu'il s'agit de décider si telle ou telle version du célèbre plasma est compatible avec des injections.

### Absence de version injectable

On doit préciser d'entrée de jeu qu'il n'existe nulle part le moindre produit pouvant être vendu comme *injectable*. Il n'empêche que si légalement il n'est pas possible de présenter le produit comme tel, les commerciaux des divers fabricants affirment que même s'il ne répond nulle part (Europe, USA et Canada) à la réglementation pharmaceutique permettant de l'étiqueter comme *injectable*, il peut cependant être administré par piqûres sous-cutanées ou injections intraveineuses.

Justement, c'est bien sur le chapitre de la compatibilité à cet égard qu'une méchante guerre existe entre *Quinton Espana* et *Quinton America*, de dernier fournissant la marque *Biocean*.

### La « préhistoire » du plasma de Quinton

Je cite ma principale référence :

*La théorie scientifique est introduite par Louis-Charles Malassez (1842-1909 France) hématologue. Il détermine que la concentration en minéraux idéale pour l'injection est de 9 g/l. Plus tard, le nom de cette concentration devient « sérum physiologique ».*

*Georges Hayem (1847-1933 France) pour combattre la déshydratation durant les épidémies de choléra, pratique des injections de solutions salines synthétiques, préparées à partir de sel de mer commun, additionné de sulfate de sodium, à la concentration de 15g/l.*

***Le soluté de Hayem est le premier soluté injectable inscrit à la Pharmacopée française avec celui de sodium et de gélatine (1908)***

*C'est Archibald Byron Macallum (1858-1934 Canada) éminent biochimiste et physiologiste qui émet pour la première fois en 1903 dans « On the Inorganic*

*Composition of the Medusae, Aurelia flavidula and Cyanea artica »», la théorie selon laquelle la composition minérale du sang des êtres vivants reflète celle des anciens océans.*

*Il reprend cette théorie à nouveau en 1904 dans « The Paleocheistry of the ocean » puis en 1926 dans « The Paleochemistry of the Body Fluids and Tissues ».*

## Entrée en scène de René Quinton

René Quinton fut un autodidacte. Son père le voulait médecin, il fut d'abord romancier (sic) avant de devenir biologiste grâce au soutien d'hommes de science, impressionnés par ses idées. De fait, il fut très célèbre de son temps grâce aux fameux dispensaires qui firent sa réputation.

Pour plus de précisions sur l'odyssée de ce personnage, voir la fiche de l'encyclopédie *Wikipedia*. Je reprends ma référence centrale :

*René Quinton, chercheur français (1866-1925) a le mérite d'avoir associé la théorie du canadien Macallum au savoir de la concentration isotonique de Malassez. Il prouve expérimentalement la similitude entre la concentration isotonique de l'eau de mer à déconcentration minérale et le plasma sanguin des êtres.*

1904, René Quinton publie son œuvre majeure « L'eau de Mer - Milieu Organique »

Je reprends ma source principale :

*Dans cet ouvrage il démontre comme examinateur deux choses :*

- 1. « le milieu organique » des êtres se divise en quatre grands départements. (le milieu vital, la matière vivante, la matière non immédiatement vivante, la matière d'excrétion)*
- 2. « la constance du milieu marin originel » est comme le milieu vital des cellules.*

*René Quinton décrit ses observations par la métaphore suivante :*

*« Tout organisme animal est un véritable aquarium marin où continuent à vivre, dans les conditions aquatiques des origines, les cellules qui le constituent. »*

D'où il tirait la conséquence thérapeutique suivante :

*L'eau de mer sous une forme hypertonique ou isotonique va entretenir ou rétablir notre santé si la qualité de la solution marine en produit fini est absolument irréprochable.*

C'est ainsi qu'une idée simple et efficace allait procurer à la famille Quinton de très confortables revenus. Mais pour l'instant ce ne sont ni les indications thérapeutiques et protocoles qui nous intéressent. La chose est connue le Vidal, jusqu'en 1975 en a donné un résumé qui peut nous suffire.

C'est à l'histoire commerciale et aux éventuels secrets de fabrication ou plutôt d'appâtage de la matière première qu'il convient de s'intéresser car il me semble que l'on a manqué de curiosité à cet égard puisque chaque fois que je me plonge dans un dossier je tombe sur ce qui ressemble à s'y méprendre à des embrouilles.

Le document qui m'a servi de base a bien posé le problème :

*Différents laboratoires commercialisent de l'eau de mer sous une forme hypertonique ou isotonique. L'intérêt du consommateur est de choisir la meilleure. Une grande question : Quels critères de qualité objectifs et scientifiques devons-nous prendre en considération ?*

Je traiterai de l'histoire du « fond de commerce » que constitue le plasma original et la marque qui le protège, je ne suivrai donc pas l'ordre de ma référence car tout y est mélangé.

## Histoire commerciale du plasma de Quinton

1905 – Ouverture de « dispensaires marins » gérés par la famille Quinton dans les villes importantes de France. Le Dr. Jean Jarricot, le beau-frère de René Quinton, gère celui de Lyon. Le plasma marin est utilisé exclusivement sous forme d'injections.

René Quinton fonde « Laboratoires Quinton » pour exploiter ses expériences à des fins commerciales. Le laboratoire fabricant se situe à Paris.

1907 – Dépôt de marque « Plasma de Quinton ».

1925- 1964 - Entre 1925 l'année du décès de René Quinton et 1964 tout est administré par Madame Jeanne-Marie Guillot, veuve de René Quinton et leur fille mariée Madame Monod.

1932 – L'établissement fabricant les « Produits Biologiques Carrion », mentionne dans sa publicité en 1932 « eau de mer stérilisée sans ébullition ». Il semble pas cette entité ait remplacé les « Laboratoires Quinton ». La source ne précise pas son rôle et ses relations avec notre plasma historique...

1937 – le « Plasma de Quinton » apparaît dans le VIDAL.

**1949 – En France la recherche de pyrogènes (endotoxines) sur les produits finis est officialisée avec le Codex de 1949, elle se pratique encore aujourd'hui associé à d'autres techniques. C'est là notons le, le nœud du débat actuel sur la conformité en tant que produit susceptible d'être injectable...**

1956-1957 – En octobre 1956 et en janvier 1957 l'Institut National de la Propriété Industrielle enregistre respectivement la dénomination « Quinton et Plasma » sous le n°79882 , « Plasma Quinton » sous le n°83417. La même instance atteste qu'aucun brevet, protocole ou procédé original n'ont été identifiés au nom de René Quinton.

1960 – Les « Laboratoires Quinton » sont transféré de Paris à Pessac tout près de Bordeaux où l'établissement « Dispensaire Marin » de la famille Quinton est implanté. Dans la même année, à Paris se constitue une « Association René Quinton pour défendre la mémoire du célèbre chercheur.

1964-1970 – Madame Monod gère toute seule jusqu'en 1970 où elle cède la totalité de ses droits à sa fille mariée Madame Schneider-Monod-Quinton, unique petite fille de René Quinton. Dans la même année les nouveaux Visas apparaissent dans le VIDAL. « Plasma de Quinton » n° NL.5735 ; « Duplase de Quinton » n° NL. 5736.

1973 Les Visas se transforment en AMM, la réglementation étant devenu plus stricte.

## La poule aux œufs d'or marin change de mains

1975 - Monsieur René Anrep, prend le contrôle de l'ensemble et installe « Laboratoire Quinton » à Montoire, au centre de la France.

1979 – Au cours de l'année 1979 la notation sur les ampoules change, « Quinton Buvable » au lieu de « Quinton Injectable ». Le produit n'est plus conforme à la réglementation. La source ne nous le dit pas, il semble que quelque chose ait changé par rapport au Codex de 1949. Il s'agira de préciser ce point ! Selon d'autres sources (Nicolas Stelling) c'est en 1982 que le plasma aurait cessé d'être injectable suite à un changement de législation. On va voir qu'il s'est passé quelque chose de pas très clair en 1982 car on a plusieurs sons de cloches.

1981 – Le laboratoire géré par Monsieur Anrep éprouve des difficultés financières. Moins de vente. Il dépose le bilan.

1982-1989 – Durant cette période, les bâtiments du laboratoire restent dormant, il n'y a plus de fabrication d'ampoules. Les autres laboratoires produisent encore. Mais lesquels ? Mystère et boule de gomme !

### 1982 – Tournant crucial

*Selon Wikipedia la forme injectable, bien qu'ayant eu d'importants résultats, a perdu en France son autorisation de mise sur le marché en 1982. Cette décision fit suite à l'apparition d'effets secondaires chez un patient à qui l'on a injecté de l'eau de mer dont on ne connaît ni la marque, ni le site d'injection, ni les raisons d'administration.*

La source mentionnée est encore Nicolas Stelling, un praticien utilisateur du plasma, qui évoque une rumeur répandue par le diffuseur suisse. Elle n'est pas sérieuse mais il y aurait bien eu des morts mentionnés par le Dr Jarricot.

Une autre source mentionne que par inadvertance l'usine aurait oublié de renouveler l'AMM. Voir <http://www.quinton.ch/vidal.htm>.

**En vérité, les deux explications sont fausses : Le laboratoire géré par Anrep avait déposé le bilan, il n'avait donc plus les moyens d'investir dans le renouvellement de l'AMM. Ce qui revient à dire qu'il est probable que c'est bien en 1979 que la législation sur les produits injectables ayant changé, le produit a bien cessé d'être injectable et c'est probablement ce changement qui est à l'origine de difficultés financières !**

### 1989 – Nouveau changement de propriétaire

1989 – Monsieur Pierre Roux achète le fonds de commerce (et les marques) des « Laboratoires Quinton » à la veuve de Monsieur René Anrep. La société n'a donc pas été liquidée.

La nouvelle société opère sous le nom « Laboratoires Quinton - Océan Thérapie ». Le laboratoire « Biophélia » assure la fabrication des ampoules, micro-filtration à froid, stérilisation par tyndallisation.

### Parenthèse sur la « tyndallisation »

Ouvrons une parenthèse pour souligner que l'on ne sait pas si auparavant la *tyndallisation* était utilisée.

**La tyndallisation est un procédé de stérilisation à basse température (60°) à caractère rythmique qui vise à provoquer la germination des spores durant les périodes de refroidissement pour détruire les bactéries naissantes lors d'une phase ultérieure de chauffe car la stérilisation à haute température s'avère incapable de détruire ces spores.**

Donc à un moment donné de son histoire le fameux plasma a été stérilisé à chaud. Or Dogna dans son journal n° 103, affirme que la microfiltration à 0,22 microns suffit pour se débarrasser des pyrogènes, ce qui est loin d'être prouvé... D'où tient-il cette certitude ? Qu'en est-il exactement de la réglementation en vigueur quand aux procédés admis pour qu'une solution puisse être vendue comme injectable ?

**1989 – Apparition de « Quinton America »**

1989 – Madame Biss, aujourd'hui avec son mari, future propriétaire de la marque « Quinton-America Inc. » (1999), achète pour la première fois ses plasmas à Monsieur Roux pour utilisation dans sa clinique d'homéopathie au Canada. A cette époque la société de Monsieur et Madame Biss s'appelle « CMH Saguenay ».

La société « Medis Coll CB » gérée par Monsieur Joan Miguel Coll-Bouisset distribue les plasma de Roux en Espagne.

**1995 – La compagnie malouine de Navigation assure le pompage de la matière première des plasmas marins**

A noter que l'on ne sait rien quand aux pompages qui se pratiquaient avant et du temps de Quinton.

**1996 – La société « Laboratoires Quinton -Océan Thérapie » fait faillite.**

Avant le dépôt inévitable du bilan, Monsieur Joan Miguel Coll-Bouisset de la société « Medis Coll CB » décide la création d'un établissement « Laboratoires Quinton International S.A. » à Alicante en Espagne. En avril 1996. Monsieur Roux accepte. Le stock des ampoules part à Alicante, le lieu de résidence de Monsieur Miguel Coll. Voilà donc la société dont parle Dogna et qui est censée diffuser le seul plasma recommandable, le reste n'étant à ses yeux que de la merde !

Malgré la vente de ce stock, la nouvelle société « Laboratoires Quinton International S.A. » finit l'année 1996 avec une perte.

**1997 – Association de la Compagnie Malouine avec « Quinton Espagne »**

Cette compagnie assurera par la suite le pompage de l'eau de mer et la microfiltration de cette dernière de 20 à 0,1 microns pour tous les laboratoires du monde entier qui commercialisent du plasma marin. Elle le fournit sous la marque *Odemer*.

Voilà qui contredit à angle droit l'hypothèse de Dogna voulant que l'Espagne assure son pompage de façon indépendante...

1997 – Les bureaux Quinton Espagne s'installent à Carretera Almoradi, Rojas km 1. Nave 4, Almoradi, l'endroit où les installations du laboratoire se construisent.

Pendant la construction du laboratoire en Espagne le laboratoire pharmaceutique français continue à assurer la production intermédiaire jusqu'en juin 1998. On rappelle que Odemer est censé assurer le filtrage pourquoi donc Quinton Espana devrait filtrer un produit censé être délivré brut ? Mystère. La tyndallisation a-t-elle été abandonnée ou continuée : mystère !

1998 – (juillet) Le laboratoire « Laboratoires Quinton International S.A. » commence à produire des solutions marines conditionnées en ampoule de 10 ml et en bouteille de 1000 ml. L'eau de mer commercialisée est uniquement rendue stérile par micro-filtration à froid à 0.22µ. La direction est bicéphale, assumée par Mr. J.M. Coll et Mr. P. Roux.

Il semblerait effectivement qu'on se contente d'une micro-filtration.

### 1998 – Apparition de problèmes de qualité microbiologique

Je suis ma source canadienne avec les réserves que cela implique vu que le document de référence est en fait une arme de guerre commerciale...

1998 – (fin) La société « Laboratoires Quinton International S.A. » connaît en plus de leurs problèmes financiers, des problèmes de qualité microbiologique des préparations. « CMH Saguenay » demande qu'ils soient résolus en respectant la méthode de fabrication utilisée pendant la gérance de Mr. Roux (celle utilisée par le laboratoire fabricant « Biophélia »). L'eau de mer traitée et conditionnée par ce laboratoire n'a jamais suscité de problèmes de pureté.

Si j'ai bien compris on réclamait une tyndallisation.

### 1999 – (octobre) « CMH Saguenay » change son nom en « Quinton-America Inc. ».

On va voir que les dirigeants canadiens n'auraient eu l'autorisation de déposer la marque qu'en 2006. Je présume que la firme espagnole battant de l'aile, elle n'était pas en mesure de faire un procès pour empêcher cette anticipation car elle était tributaire des achats canadiens.

2000 – Au cours de l'année 2000, des difficultés d'entente entre les deux gestionnaires (Mr. Coll et Mr. Roux) surviennent. La société « Laboratoires Quinton International S.A. » frôle la faillite, ne survit que par des mensualités d'un important client. La société espagnole cesse toute livraison à partir de novembre 2000.

### 2001 – La société canadienne « Quinton-Amerca Inc. » vole de ses propres ailes.

Impossible pour eux (disent-ils) de continuer leur travail clinique avec une eau non stérile.

### 2004 – La société « Laboratoires Quinton International S.A. » fait la demande d'enregistrement du nom de la marque « Quinton » pour les Etats Unis.

Le trademark office accepte le nom le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Depuis il existe deux entités qui ont une appellation « Quinton », savoir l'usine espagnole et les continuateurs des acheteurs canadiens (Biocéan)

## 2006 – La marque Quinton est enregistrée au Canada

La demande datant de 1998, après bien des turbulences les dirigeants canadiens auraient obtenus la possibilité de déposer la marque Quinton pour leur compte au Canada.

Notons que s'ils fabriquent leur propre plasma depuis 2001, on peut se demander comment ils sont parvenus à obtenir l'autorisation de régulariser le nom de leur société en devenant propriétaire d'un droit sur la marque pour le Canada. Pour le Canada certes mais pas pour la Belgique et la France, autrement dit l'Europe où Biocéan voudrait s'implanter...

Mais ces détails ne sont pas essentiels, ce qui nous importe ce sont ces problèmes de stérilité qui se seraient posés dès 1998. Du moins selon les dires des importateurs canadiens... Il n'y a certes pas de fumée sans feu mais nous n'avons là qu'un son de cloche et l'on voit qu'en anticipant sur le droit à user de la marque Quinton pour sa société, la firme canadienne a tendu à profiter des déboires financiers des espagnols pour obtenir progressivement son indépendance attendu qu'il existait dès 1995 une compagnie de pompage (*Odemer*) qui avait intérêt à vendre le plus possible d'eau de mer.

Il n'est donc pas impossible que les problèmes de pureté microbiologiques aient été montés en épingle par les Canadiens pour se constituer des arguments marketing dans le but d'étendre leur négoce au-delà du Canada. Il convient donc d'être extrêmement vigilant au sujet de l'argumentaire des Canadiens.

### L'argumentaire des canadiens

Dans le document qui me sert de source principale, après l'exposé de l'historique de l'invention du plasma dit de Quinton, ses auteurs abordent directement la question des normes de qualité à retenir pour que le plasma soit injectable même s'il n'est vendu que comme solution buvable du fait de la réglementation.

Ils insistent lourdement sur cette question de pureté nécessaire aux injections au point de radoter. Ce qui au final sème la confusion car il est malaisé de faire le compte de ce qui est censé être acquis en la matière et l'on verra que l'on ne sait, au final, pas grand-chose. Le lecteur se trouve obligé de combler les lacunes en trouvant le moyen de formuler les bonnes questions avant d'avoir la moindre chance de pouvoir y répondre. Entreprise qui nécessite de questionner des spécialistes de la réglementation et j'ai choisi de confronter les données provenant d'un pharmacien à celle de deux laboratoires homéopathiques car il ne saurait être question d'investiguer directement dans la pharmacopée européenne, trop touffue.

L'exposé des péripéties commerciales ne vient qu'ensuite et ont manifestement pour principal objectif d'insister sur les difficultés financières de la société espagnole de façon à les relier aux critiques concernant la pureté avancée par les acheteurs canadiens.

**Au final, on ne sait rien de sûr sur ce que faisait Quinton et quant aux procédés utilisés par les Canadiens pour damer le pion aux Espagnols. En définitive, après avoir débrouillé les choses avec les moyens du bord, j'ai prévu de soumettre mon texte et ses questions aux différents acteurs en les mettant en demeure de s'expliquer et de fournir des preuves éventuelles de la pureté de leurs produits respectifs.**

Mais voilà, si les espagnols ont eu communication de ce texte avec demande de relever les éventuelles erreurs, le labo a fait le mort. Preuve que toute cette histoire n'est pas claire !

### Critères de pureté selon « Quinton America »

1. La solution administrée par injection (interdite en Europe et au Canada) doit être isotonique pour assurer l'osmose cellulaire
2. L'eau de mer doit être exempte de micro-organismes vivants, peu importe leur nature (être stérile)
3. Le niveau des endotoxines *doit rester* en dessous du seuil de 5 unités par ml injecté par kg du poids du patient et par heure.

A noter que dans la classification de ma source le point 1 était en 3. Je l'ai remplacé en 1 car il permet d'éliminer très rapidement le problème posé par la qualité de l'eau de dilution qui a fourni aux canadiens un angle d'attaque particulier.

### Le problème de l'isotonie

Il s'agit donc de rajouter de l'eau au plasma brut (hypertonique). Si l'on en croit les Canadiens, il se passerait ceci :

Au « Laboratoires Quinton International S.A. » en Espagne, pour obtenir la forme isotonique de l'eau de mer, *une eau de source* dilue l'eau de mer brute.

Vrai ou faux je n'en sais rien ! C'est peut-être une invention ! Tout est possible !

Pour « Quinton-America Inc. » les dirigeants exigent une eau pour préparations pharmaceutiques (injectable) ou EPPI.

Notons que si cette E.P.P.I. est correcte, on peut se poser la question de savoir si les traitements supplémentaires que revendique cette firme sont bien nécessaires et si le prétexte d'un secret de fabrication n'est pas encore de la poudre aux yeux pour nous enfumer au détriment d'un concurrent.

Il est insinué qu'une eau de source, soit une eau prise dans la nature, ne peut pas être pure et que seule la dilution avec une E.P.P.I. ferait du plasma canadien une solution susceptible d'être injectée même si sur le plan réglementaire elle n'est pas susceptible d'être admise comme telle car ni la pharmacopée européenne ni la pharmacopée canadienne ne reconnaissent la microfiltration à froid comme étant suffisante.

En Europe les eaux stériles (lavage des plaies) et les E.P.P.I. doivent être obtenues uniquement par distillation et la mesure de conductivité ne doit pas dépasser 1,5 mS. Tel est la réponse qui m'a été faite par le pharmacien d'un laboratoire fabriquant ce genre de produit.

D'après le laboratoire que j'ai consulté en France, les Américains ont la possibilité d'utiliser n'importe quel procédé (filtrage + osmose inverse + désionisation) afin d'obtenir le même résultat en termes de conductivité. Mais la réponse que j'ai eu est sans doute assez approximative et il conviendrait d'y regarder de plus près.

On notera que 1,5 mS correspond à peu de choses près à 1 ppm soit environ 1 mg de résidu par litre ce qui pourrait faire pas mal de bactéries...

Notons que si les Espagnols utilisent une eau de source cela n'est corroboré nulle part et si c'est le cas rien n'empêche qu'elle soit distillée a posteriori de sorte qu'il serait tout de même bien étonnant qu'un laboratoire d'une telle envergure ne dispose pas d'un distillateur industriel ?

### Les critères de pureté (stérilité, absence d'endotoxines)

Cette pureté se présente sous deux aspects :

1. Nécessité pour une solution injectable de ne contenir aucun germe vivant ou spore susceptible par germination de produire de nouvelles bactéries.
2. Nécessité de contenir un seul extrêmement bas d'endotoxines.

La pureté bactériologique pour une solution buvable est variable selon les pays. Je cite :

*Un produit uniquement de qualité buvable peut contenir 1000 à 3000 colonies de germes par ml selon le pays. En France c'est 3000. Même une colonie se développe. Si une solution contient des bactéries, nous sommes toujours exposés au danger d'une contamination bactérienne et d'une contamination par des endotoxines. Et dire qu'il y a des professionnels de la santé qui utilisent cette forme buvable pour des soins par pieuvres, des rinçages de cavités dentaires ou irrigation du colon.*

Aussi est-il nécessaire de préciser ce que sont les *endotoxines*. Sans avoir à entrer dans des détails superflus, il suffira de préciser qu'il s'agit des produits de la lyse des bactéries lorsqu'elles sont détruites ou meurent pour une raison quelconque. Ici c'est le chauffage, surtout s'il est brutal, qui engendre le risque.

L'attention a été portée sur les endotoxines par Pfeiffer décédé en 1945 et c'est en 1946 que le Codex a pris les mesures nécessaires pour les éliminer

Les auteurs rapportent que puisque ce problème n'a été connu qu'après le décès de Quinton en 1925, il a été confronté aux nuisances de ces *endotoxines* sans le savoir :

*René Quinton au cours de sa courte pratique de 8 ans a toujours travaillé en injection. Voici ce qu'il écrit :*

*« En définitive, le plasma marin est injecté. L'injection est suivie d'une réaction qui dure environ douze heures. A un moment variable le malade est pris de frissons, souvent très violents, la température s'élève sans discontinuer pendant 4 ou 5 heures, quelques maux de cœur. Vingt quatre heures après l'injection, le malade est trouvé généralement abattu, tant de la crise qui vient de se produire, que de l'insomnie partielle qu'elle a déterminée. Au plus tard le deuxième jour une amélioration se distingue, on assiste à une véritable résurrection du malade. Le cinquième jour un état d'abattement occupe de nouveau la scène. La seconde injection est alors pratiquée. Le cycle des effets décrits se déroule à nouveau avec relèvement plus marqué. Les injections s'espacent ainsi naturellement de 5, 6, 7, 8 jours selon la durée du bénéfice obtenu ».*

L'étude de ce phénomène n'ayant débuté qu'en 1949, Quinton et Jarricot n'étaient pas en mesure d'interpréter correctement ces réactions mais Quinton avait prévu qu'elles pouvaient être néfastes et la description de la mort des sujets traités par le Dr. Jean Jarricot fait penser aux méfaits des endotoxines.

## Effets délétères des endotoxines

*A partir de la présence de 5 unités internationales d'endotoxines par ml par kg du poids du corps à l'heure, elles deviennent très cytotoxiques provoquant à court terme un coup de froid, de la fièvre, une chute possible de la pression artérielle, des douleurs diffuses, des difficultés respiratoires, de l'arythmie cardiaque, de l'inflammation et le mauvais fonctionnement de nombreux organes.*

*D'où il résulterait que les symptômes observés par Quinton n'ont rien à voir avec une réaction de guérison. Ceux qui le prétendent ignorent l'existence des problèmes majeurs de l'activité des endotoxines dans l'organisme suite à l'administration d'un produit pyrogène.*

Et ma source d'insister sur le danger des endotoxines également présente dans les solutions buvables. Vrai faux ? Cela reste à déterminer :

*Bien que la réglementation existante n'impose aucune limite sur le niveau d'endotoxines dans les solutions buvables, les sources scientifiques affirment qu'elles sont aussi nuisibles par voie orale que par injection. On peut avoir un Plasma Marin stérile microbiologiquement mais qui est pyrogène, qui contient beaucoup d'endotoxines.*

Et d'ajouter :

*La stérilisation thermique, qui rend la composition de la solution marine à 100% stérile, n'élimine pas complètement le problème des endotoxines. Ce procédé nécessite beaucoup de savoir-faire et un équipement de très haut niveau.*

Là on se fout carrément du monde, les canadiens admettent donc à demi-mot qu'ils pratiquent la stérilisation à chaud mais de quoi peut-il s'agir en fait de techniques de haut niveau sinon d'une procédé bien connu, celui de la *tyndallisation*.

Mais une question survient : ce chauffage même modéré ne fait-il pas perdre au plasma la dynamisation originelle de l'eau de mer par les vortex ? Mais comme il n'existe pas d'appareils pour mesurer le caractère dynamique d'une eau, la question est condamnée à demeurer sans réponse. Chacun y va de ses « embrouilles » à courte vue et on a vu ce que ça donne comme contre-vérité du côté de Michel Dogna : invention d'une fourniture indépendante, affirmation que la filtration à 0,22 microns suffit ce qui reste à prouver...

Mais on ne saura jamais le fin mot de l'histoire quant aux morts de Jarricot car ce dernier acceptait des patients dans un tel état de délabrement que leur mort a bien pu être due à d'autres causes que le choc évoqué d'endotoxines.

## Eléments subsidiaires

Quinton n'a déposé aucun brevet seulement des marques.

Quinton aurait chauffé son plasma à 105° (d'après Jarricot) sans éviter les effets des pyrogènes. On nous dit ceci :

*Les solutions BiOcean® sont microfiltrées à froid à 0.22µ. Malgré la croyance populaire, l'usage de la stérilisation thermique, qui rend la substance marine stérile, n'affecte en rien la partie minérale active présente dans l'eau de mer. Le traitement thermique sans ébullition n'a aucune influence sur l'effet thérapeutique de l'eau de mer.*

Ceci contredit à angle droit la thèse de Dogna, or d'après Marcel Violet une eau perd sa dynamisation si elle est chauffée au-delà de 60°, j'ai retenu 64° mais je ne suis pas très sûr du chiffre. En tous les cas à plus de 100° c'est rapé !

Et qu'est-ce que ce chauffage sans ébullition si ce n'est la *tyndallisation* qui se pratique à 60°. Poursuivons :

*La stérilisation thermique affecte-t-elle l'eau de mer, affecte-t-elle certains composants dans le Plasma Marin ?* Les Canadiens répondent alors ceci :

*Le choix d'un traitement thermique n'affecte en rien la partie minérale active.*

*L'effet thérapeutique des solutions marines est dû aux minéraux et aux oligo-éléments, ils restent stables vis à vis d'une élévation de température.*

*Référons-nous d'abord au livre du Dr Jean Jarricot. Il écrit en 1921 « Quinton a obtenu de beaux effets thérapeutiques avec une eau stérilisée par passage de 10 minutes à 105 degrés.*

Tout est clair, si on procède par élimination, *Quinton America* a recours à la *tyndallisation* qui est efficace sur les pyrogènes sans dénaturer le produit quant à sa vitalité.

Il s'agissait donc d'inventer une fable pour venir battre les espagnols sur leur propre terrain. Maintenant restera à déterminer si les Espagnols ont repris la *tyndallisation*. D'après Dogna ce n'est pas le cas !

Qu'est-ce que « Biocean » ?

Réponse : *Biocean* est le nom de la marque déposée en Europe et aux Etats-Unis par *Quinton America*.

En effet, les Espagnols ont déposé la marque *Quinton* en France et aux U.S.A., il fallait pouvoir faire entrer le produit canadien sur les territoires tenus par la firme espagnol avec sa marque.

## Conclusion

Je me suis efforcé de débrouiller la question mais on n'est guère plus avancé. Côté espagnol on ne sait pas quel eau est utilisée pour la fabrication d'un plasma isotonique. Dogna invente n'importe quoi pour tenter de sauver la mise de sa fille en tant qu'importatrice du produit espagnol. Il reste à déterminer si la *tyndallisation* est nécessaire pour éviter les endotoxines, c'est probable et Dogna paraît s'être tiré une balle dans le pied en racontant que les Espagnols se contentent de microfiltrer. Il fait donc le jeu des Canadiens.

Comprenne qui pourra !

Et votre serviteur fait comme Ponce-Pilate, il s'en lave les mains !

Que les adversaires se démerdent en s'expliquant une bonne foi pour toutes, bref au moins est-on sûr que le doute ne profitera à personne !

Jean Daniel Metzger

Le 25 juillet 2012